

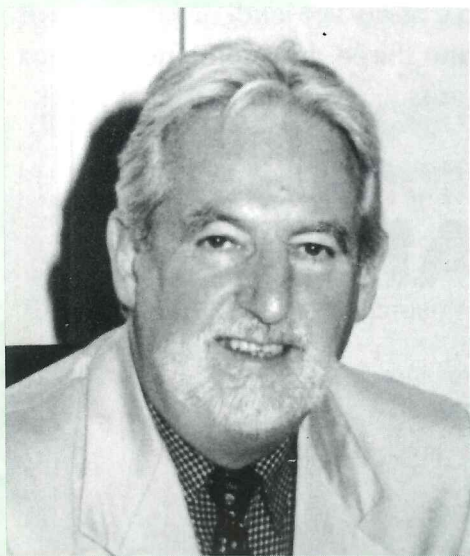
# MENNECY INFO

BULLETIN MUNICIPAL



Journal d'informations locales n° 15 - mars 2004

## La lettre du Maire



Chères Menneçoises, chers Menneçois,

Cet Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) a pour objectif de mettre en commun les moyens techniques, financiers et de tendre vers une cohérence des actions à mener.

Cette CCVE s'est dotée, à sa création, des compétences suivantes : développement économique, touristique, aménagement du territoire, le transport en commun, la voirie intercommunautaire, les gens du voyage. Des groupes de travail se sont constitués sur la sécurité, la culture, les écoles, les finances, la petite enfance, l'aménagement rural et l'optimisation de moyens.

Cette première année d'existence a permis de mettre en place les bases d'une structure administrative avec une Direction Générale des Services.

Dans le cadre de ses délibérations, le Conseil Communautaire a voté à l'unanimité un projet de réaménagement des abords de la gare SNCF de MENNECY que la Mairie a élaboré en partenariat avec le Syndicat du Canton, la DDE de l'Essonne et la SNCF. Il consiste à :

- créer une véritable gare routière de quatre quais pour les bus (dont un pour les bus articulés) accessibles aux personnes à mobilité réduite,

- créer un second parc de stationnement au nord des voies de chemin de fer d'une capacité de 50 places avec possible extension. Nous arrivons à un total de 120 places, - un parc à vélos est prévu.

La région Ile de France et le syndicat des transports d'Ile de France subventionnent cette réalisation pratiquement dans sa totalité. Elle débutera courant 2004.

### KAPPA MENNECY PAPER

L'arrêt des activités de la Société KAPPA a été un événement important et douloureux. Il a touché l'emploi et la vie économique.

Pour sa centaine de salariés, la Société KAPPA

a mis en place un plan social. Souhaitons que le personnel ne subisse pas trop les conséquences de cette fermeture et trouve rapidement un travail.

Compte tenu des problèmes du passé et d'une situation foncière que l'on peut considérer comme faisant partie du cœur de notre ville, il convient de mettre fin au caractère exclusif du régime "activité économique" de ce secteur, d'y établir un zonage et un règlement permettant une diversification effective des futurs programmes dans l'esprit : habitat, activités tertiaires, commerces, bureaux, artisanat. C'est le souhait majoritaire du Conseil Municipal.

Dans le processus d'avenir, la dépollution du site par le vendeur est une condition sine qua non pour toute vente.

### LES GENS DU VOYAGE

La loi oblige notre commune à créer un lieu d'accueil pour les gens du voyage. Monsieur le Préfet nous a signifié cette réalisation avant fin 2005.

Le schéma directeur de cette opération demande 22 places, soit une recherche de foncier autour de 3000m<sup>2</sup>.

La CCVE nous parraine dans cette action du fait de sa compétence.

### LE COMPLEXE SPORTIF

La création d'un complexe comprenant un terrain de football, de rugby, avec tribunes, vestiaires et parking doit débuter en septembre 2004. Il se situera au bord de la rocade sud sur un terrain municipal avec une subvention de 80 %.

### LA RESTAURATION DE L'ORANGERIE 2

Elle consiste en la création d'un ascenseur pour desservir, en particulier le second étage, lequel paraît voué à l'accueil de la bibliothèque afin de créer un ensemble culturel homogène avec le théâtre, le conservatoire, les associations en place et l'administration. L'aménagement des salles associatives se fait au sein d'une concertation : élus, associations, aménageur.

### LES TRAVAUX DE LA RUE JEAN JAURES

Les travaux d'assainissement et d'enfouissement des réseaux de la partie basse de la rue Jean-Jaurès rentrent dans le cadre des subventions d'un contrat triennal avec le département.

### LE CIMETIERE

Il est situé rue Paul Cézanne à l'emplacement du stade Jean Jacques ROBERT. Nous attendons une subvention de l'Etat à la hauteur de 40 %. Les travaux devraient débuter en septembre 2004. Sa capacité, avec possible extension, atteindra 700 places sur trente ans. Il comprendra un "columbarium", un jardin du souvenir et des périmètres d'accueil spécifiques à la religion du défunt.

### LE ROND POINT CHEMIN DE TOURNENFILS

L'aménagement des "stops" en concertation avec la Mairie d'Ormoix ne donne pas la sécurité optimale pour traverser ce carrefour. Les services techniques des mairies d'Ormoix et de Mennecey en relation avec la Gendarmerie et la DDE étudient la création d'un rond point.

### LA TRANSFORMATION DU POS EN PLU

Cette transformation se réfère à la Loi Solidarité et Renouveau Urbain (SRU) récemment révisée sur des points majeurs par la Loi Urbanisme et Habitat (LUH).

Elle donne lieu à d'importantes réunions comprenant : élus, membres d'associations, représentants des administrations, des commerçants, des industriels. Ce sont les Ateliers Thématiques Spécifiques (ATS).

Elle permet d'introduire, avec un caractère d'urgence dans le cadre d'utilité publique, des Mises en Révisions Simplifiées (MRS du POS). Ainsi nous venons de soumettre à une MRS : le cimetière, le complexe sportif, la ZAC de la Remise du Roussel, un nouveau classement pour la zone UI de l'ancienne papeterie (KAPPA). Ce Plan Local d'Urbanisme (PLU) remplaçant le Plan d'Occupation des Sols (POS) s'attache à définir les orientations de la commune en matière d'urbanisme ainsi que les projets d'aménagement à long terme en se fondant sur la notion de Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui consiste à ne pas compro-

mettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins.

Sur la base des ATS et d'une enquête publique, ce PLU sera proposé aux élus municipaux dans le cadre d'un conseil municipal en 2005.

### L'INFORMATIQUE

Le projet informatique des écoles s'est concrétisé en 2003 avec la création de deux salles comprenant 15 postes dans les groupes scolaires les Myrtilles et la Jeannotte. En 2004, ce sera au tour des autres écoles d'être équipées.

### L'AMENAGEMENT DE CIRCULATION DOUCE

Cet aménagement dû au Conseil Général permettra de se rendre de la gare au Domaine de Montauger (Maison Départementale de l'Environnement) par une voie parallèle à la RD 153. Elle sera réservée aux cyclistes, aux piétons, aux personnes à mobilité réduite.

### LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE

Présenté en 2003, le projet de cette maison de la Petite Enfance, située dans le Parc de l'Horloge, arrive aux appels d'offre, préludes à la construction. Le subventionnement est dû essentiellement à la CAF, il représente environ 80 %.

### LES AFFAIRES SOCIALES

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), est en relation étroite avec la coordination gérontologique qui a pour but d'aider les familles et les personnes âgées.

L'association SESAME, prestataire de services pour des petits travaux, y tient une permanence les lundis après-midi.

Le CCAS est devenu une antenne du Syndicat Intercommunal du Centre de l'Essonne pour l'action en faveur du handicap mental.

### LE PROJET IMMOBILIER RUE DU BEL AIR

Suite à un recours dans le cadre d'un contentieux, la Société "La Grande Ile de Mennecey" a sollicité un retrait gracieux du permis de construire, relatif à une construction correspondant aux 33, 35 et 37 rue du Bel Air, délivré le 13 juin 2003.

Un arrêté de retrait a été effectué par le Maire de Mennecey puisque le demandeur du permis renonce à la construction projetée.

Cet éditorial a pour but de vous informer. Mais peut-être souhaitez-vous un complément de renseignements. Vos élus et nos services techniques peuvent vous recevoir afin de répondre à votre attente.

Je vous prie de croire, chères Menneçoises, chers Menneçois, en l'assurance de mes sentiments sincères et dévoués.

Avec mes sentiments sincères et dévoués

Joël MONIER  
Maire de Mennecey

## SOMMAIRE

- ➔ LA LETTRE DU MAIRE
- ➔ INFOS VILLAGE
- ➔ LES TRAVAUX DANS LA COMMUNE
- ➔ LIBRE EXPRESSION
- ➔ COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL
- ➔ LA VIE DES ASSOCIATIONS
- ➔ VIE SOCIALE
- ➔ INFOS VILLAGE

Bulletin Municipal (Mennecey Info)

MAIRIE Tél. : 01 69 90 80 30 - Fax : 01 64 57 00 41

Directeur de la publication : Monsieur le Maire  
Rédaction : Service Communication de la Mairie  
La Rédaction accepte de répondre et de transmettre aux associations les remarques des Menneçois

Réalisation : WILLAUME-EGRET - 01 60 75 31 32 - St Pierre du Perray  
Tirage à 5500 exemplaires - Dépôt légal n° 15 : mars 2004 ISSN.024.16395



## RECENSEMENT 2004

**A** l'heure où la première étape de la campagne du recensement local est en voie d'achèvement, il apparaît du plus haut intérêt de dresser un bilan de cette démarche. Profitons également de cette occasion pour revenir sur la nouvelle méthode utilisée, et l'intérêt d'une démarche qui n'est pas sans poser, parfois, quelques désagréments aux agents recenseurs.

La campagne de recensement 2004 aura permis ainsi de recenser les **410 logements** qui nous étaient assignés par l'INSEE.

La nouvelle méthode mise au point par l'INSEE, et utilisée par les agents recenseurs, innove en effet sur deux points : la continuité de la démarche, la méthode du recensement partiel réalisé **tous les ans** étant préférée à la méthode du recensement traditionnel réalisé tous les 7 ou 9 ans. D'autre part, la méthode tend à collecter des résultats de plus en plus précis, car elle est mise en œuvre sur la base d'échantillons représentatifs.

Il convient de souligner, en outre, l'impact considérable du recense-

ment sur la vie locale. Celui-ci permet, en effet, de déterminer avec exactitude le nombre d'habitants de la commune et le parc de logement, tout en mettant en évidence les conditions de vie des menneçois.

Il convient de préciser, par ailleurs, que la population s'est montrée très largement coopérative avec les agents recenseurs et souvent consciente de son devoir civique. Néanmoins, cette démarche n'a pas été sans poser quelques difficultés aux **3 agents recenseurs** chargés

de réaliser un véritable travail de terrain. Ainsi, outre les aléas du climat hivernal et les conditions de recensement parfois ingrates, les agents se sont heurtés parfois à la méfiance, ou aux absences répétées de certaines personnes recensées.

**Rappelons, enfin, que la campagne de recensement se prolongera l'année prochaine. Elle se déroulera tous les ans à la même période, à partir du 3<sup>ème</sup> jeudi de janvier pour une durée de 5 semaines et deux jours.**

## CHRONIQUE DE MON QUARTIER

Comme annoncé dans le Mennecy Infos de décembre 2003, la "Chronique de Mon Quartier" vous invite à redécouvrir

le **PARC D'ACTIVITÉS DE MONTVRAIN**, dont voici les évolutions récentes :

**S**ituée à l'entrée nord-est de Mennecy, délimitée à l'ouest par l'aqueduc des eaux de la Vanne et du Loing, au nord par une partie du boulevard Charles de Gaulle (RN 191) et à l'est par la rocade RD 153, cette zone s'étend sur une surface de 16 hectares.

A ce jour, **15 entreprises** de toute nature (sociétés, entrepôts, ou bureaux) y sont installées. Parmi les quinze enseignes présentes, 10 grands secteurs d'activités sont représentés :

➤ La vente et la réparation d'automobiles : 3 établissements ;

➤ Bureaux ou entrepôts : 3 établissements ;

➤ La vente de matériaux et d'articles : 2 établissements ;

➤ La restauration rapide : 1 établissement ;

➤ Le lavage automobile haute pression : 1 établissement ;

➤ La conception et l'installation de jeux pour enfants : 1 établissement ;

➤ Le conditionnement de fruits frais : 1 établissement ;

➤ Un office notarial : 1 établissement ;

➤ Le commerce alimentaire : 1 établissement ;

➤ Le commerce de chaussures : 1 établissement ;

➤ Le Centre d'Interventions et de Secours : 1 établissement ;

Cette zone d'activités connaît une grande dynamique interne, qui se traduit par un fort mouvement d'implantation. Parmi les entreprises destinées à s'implanter prochainement, on distingue, en effet : 1 entreprise d'électricité, 1 centre de médecine du travail, 1 cabinet d'orthodontie, 1 bureau d'études "environnement", et 1 métallerie.

### LA CARRIÈRE DE POMPIER VOUS ATTIRE ?



**T**ous les samedis après-midi, le Centre Départemental de Secours organise une permanence destinée à informer les jeunes de Mennecy. Le CIS organise, en outre, une **"Journée Portes-Ouvertes", le samedi 12 juin 2004.**

Que les amateurs d'émotions fortes se réjouissent : de 9h00 à 17h00, vous pourrez assister aux exercices suivants :

- levée des couleurs ;
- démonstrations d'extinction d'incendies ;
- exercices de désincarcération ;
- hélitreuillage assuré par un hélicoptère de la Sécurité Civile ;
- démonstrations du groupe "Echelle à Crochets".

Cette journée sera ponctuée, également, par des animations diverses (buvette, photographe, exposition d'engins et de matériels de pompiers, exposition de dessins du Centre de Loisirs...) qui raviront petits et grands.

Au sein de cette zone d'activités, un des bâtiments a plus particulièrement retenu notre attention :

### le **CENTRE D'INTERVENTIONS ET DE SECOURS (CIS)**

**I**nauguré en Novembre 1997, le CIS, appelé aussi "Casernes de Pompiers", est placé sous le commandement du Lieutenant **GUITTON**. Il se compose de **23 sapeurs pompiers, tous volontaires.**

Leur territoire d'intervention regroupe quatre communes, dont Mennecy,

Ormay, Echarcon, et une partie de Chevannes, **soit une population protégée s'élevant à 18 000 personnes.**

Il apparaît nécessaire toutefois, de faire un petit rappel concernant le statut et les principales missions confiées aux pompiers.

Chaque pompier fait partie d'un corps organisé pour combattre les

incendies, intervenir en cas de sinistre, et effectuer des opérations de sauvetage. Les plus célèbres sont :

- les Pompiers de Paris, créés en 1716, ils font partie intégrante de l'Armée depuis 1811, d'où **"les soldats du feu"**.

- les Marins Pompiers de Marseille, dirigés par un Capitaine de Vaisseau, forment un bataillon composé de marins.

**La devise des sapeurs pompiers est "sauver ou périr".**

#### QUELQUES CHIFFRES :

En 2003, le centre de secours a effectué **955 interventions** qui se répartissent ainsi :

- Incendies : 11% ;
- Secours à personnes : 66% ;
- Autres : 23% ;

**Le Délai moyen d'intervention est de moins de 10 minutes ; 20 jeunes de 12 à 18 ans sont actuellement en formation dans le centre.**



### A LOUER BUREAUX

Parc de Montvrain à Mennecy

120 m<sup>2</sup> parfaitement équipé et très clair. Terrain clos et paysagé. 5 parkings privatifs. Entrée protégée. Libre de suite. Loyer 15300 euros/an.

**Tél. 01.69.23.43.06**



## Forum rencontres emplois/entreprises

En partenariat avec l'antenne Emploi du cabinet de consultant BPI, installée sur le site de KAPPA à Mennecey, le service EMPLOI de la Municipalité de Mennecey a organisé, le **16 décembre 2003, le premier Salon de l'Emploi.**

Il s'agissait de mettre en relation directe les entreprises susceptibles de proposer des postes de travail et les demandeurs d'emploi.

Une dizaine d'entreprises avaient répondu favorablement à notre invitation, mais nous avons dû regretter l'annulation de dernière

heure de quatre participants.

Les candidats de Mennecey et de ses alentours ont été nombreux à se présenter. Ces rencontres leur ont permis de découvrir les métiers proposés, de trouver la disponibilité et l'accueil chaleureux sur les stands où l'effervescence traduisait bien leur intérêt.

L'espace réservé aux présentations des entreprises a été très fréquenté tout au long de l'après-midi.

**Pour ce premier forum, nous avons eu la satisfaction de constater qu'il a rassemblé une centaine d'intéressés dont un grand**

**nombre est reparti avec des propositions d'emploi**, ce qui prouve qu'une telle manifestation apporte des retombées positives. Elle nous permet aussi de faire le point et de répondre, pour une prochaine rencontre, aux critiques et suggestions qui nous ont été formulées.

Merci à toutes les entreprises et aux représentants de l'emploi qui nous ont apporté leur aide. Merci à tous les demandeurs d'emploi qui nous ont fait confiance, qu'ils soient assurés que notre service emploi fait le maximum pour aider et dynamiser leurs recherches.

*Nous travaillons déjà à l'organisation du prochain forum, qui se tiendra au mois de mai prochain. Concernant cet événement, nous avons d'ores et déjà pour objectifs d'élargir l'éventail des entreprises et des secteurs d'activités représentés, tout en satisfaisant au maximum les attentes des candidats. Les dates de ce forum vous seront communiquées par voie d'affichage, dans les meilleurs délais.*

**Service EMPLOI - CCAS**  
avenue de la Jeannotte  
Tél. 01.69.90.75.93

### Mise en place de la restauration à la résidence Edouard Gauraz

Le 2 février 2004 les locataires de la résidence Edouard Gauraz ont pu à nouveau bénéficier d'un repas servi autour de la table de la salle-à-manger. C'est Régine Wolniewicz, charmante hôtesse de la résidence, qui en assure le service.

Les résidents étaient nombreux le premier jour et ravis (17 personnes) ; **82 repas** ont été servis dans la semaine. Ils peuvent inviter leurs proches.

### La commune assure le transport des personnes âgées

**A compter du 9 février 2004**

les personnes âgées dépendantes et sans véhicule

pourront bénéficier d'une navette pour faire leurs courses.

Pour tout renseignement et inscription : **01 69 90 87 61**

## Conservatoire Municipal

L'équipe du conservatoire et ses élèves sont heureux de vous convier aux différents spectacles de fin d'année en l'Espace Culturel Jean-Jacques Robert :



**Mardi 25 mai : "Les enfants de l'espérance"** Conte musical pour chœur d'enfants et harmonie avec les élèves de l'école primaire des Myrtilles et l'orchestre junior du Conservatoire.

**Samedi 29 mai : "Autour de Carmen"** Spectacle proposé par la

classe d'art lyrique et les classes instrumentales du Conservatoire. Direction : Catherine Maffei.

**Mercredi 2 juin : "Casanova"** Les classes de Mime et d'Art



Dramatique animées par Edith Lachaux vous proposent un spectacle original sur des extraits des mémoires de Casanova ainsi que des poèmes extraits des Amours de Ronsard accompagné par la musique de Johann de Medj.

**Samedi 12 et Dimanche 13 Juin : Danses Classique, Jazz et Moderne** sont aux rendez-vous, avec Sylvie Brousse, Elisabeth Boudol et leurs élèves.

Pour tout renseignement s'adresser au secrétariat du Conservatoire au Parc de Villeroy Orangerie I. Téléphone : 01 69 90 07 52

## Bibliothèque Municipale

7, rue de l'Arcade - B.P.1 91541 MENNECY Cedex - Tél. 01.64.57.31.54 - E-mail : bibliotheque@mennecey.fr

### Mais quel est donc ce métier... bibliothécaire ?

Pour le savoir nous allons vous conter la vie... d'un livre de bibliothèque...!

#### L'Actualité, le suivi, le choix...

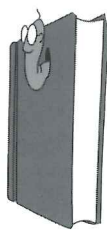
Lorsque la porte est fermée... le travail du LIVRE commence ! Nous, les bibliothécaires, devons pour nos lecteurs suivre l'actualité du livre sous toutes ses formes ! C'est une priorité. Nos lecteurs ont envie de lire le dernier roman sorti, qu'il soit à suspense, historique ou policier, ils souhaitent pouvoir consulter les documentaires du moment, ceux qui intéressent l'actualité, la saison, les événements, les médias. Il faut pour cela remettre à jour les livres d'histoire, de géographie, les dictionnaires, les livres de langues, les livres d'art (peinture, sculpture, dessin), les livres sur les religions, la sociologie, les sciences théoriques et pratiques, le sport, la littérature..., les activités manuelles (jardinage, patchwork... déco... bricolage...). La bibliothèque s'adresse à de multiples publics, chacun ayant ses propres "envies", et nous nous devons d'être à même de répondre aux besoins de TOUS.

Lorsque la "récolte" de nouveautés est accomplie, arrive l'heure du choix car tout ne peut être acheté. Certaines d'entre nous ayant un secteur d'activité imparti, elles commandent selon ce critère : des bandes dessinées, des livres pour la Petite Enfance, des documents sur la Formation-Emploi, ou encore les livres demandés par nos lecteurs. Les achats réalisés... les contrôles prix et livraison effectués, les livres peuvent enfin "entrer" à la bibliothèque. Mais attention... le travail est loin d'être terminé...!

#### Indexation, catalogage, équipement...

Pour permettre une identification des documents, chaque livre est ensuite "indexé". L'indexation est une activité spécifique des bibliothécaires. On applique au livre un "index" qui permettra d'orienter le lecteur sur le contenu du livre, puis la "cote" (l'index+les 3 1ères lettres du nom de l'auteur) et pour certains livres, comme

les documentaires, un ou plusieurs "mots matières". Toutes ces interventions sont très précises et se font selon des normes internationales communes à toutes les bibliothèques et que seules les personnes proches des métiers du livre pratiquent avec savoir-faire.



Chaque livre est ensuite "équipé". Le mot "équiper" est également un terme de bibliothécaire, car chaque livre mis à disposition du public reçoit un équipement particulier. On applique des tampons(4) afin d'identifier la bibliothèque ; sur la troisième page de couverture, on colle une grande étiquette blanche où seront notées les caractéristiques d'indexation, le numéro d'inventaire, l'auteur et le titre du livre. Une deuxième étiquette plus petite, sera ensuite collée sur le dos du livre, permettant de le classer sur les étagères, soit par ordre alphabétique soit par secteur, et d'indiquer aux lecteurs où il a été rangé.

Toujours sur la 3<sup>e</sup> de couverture on colle un "coin", qui servira à "coincer" la fiche du livre dont nous reparlerons plus loin ainsi que la "fiche à retourner". Cette dernière servira au lecteur, car la date de retour du livre à la bibliothèque sera tamponnée à chacune des ses sorties.

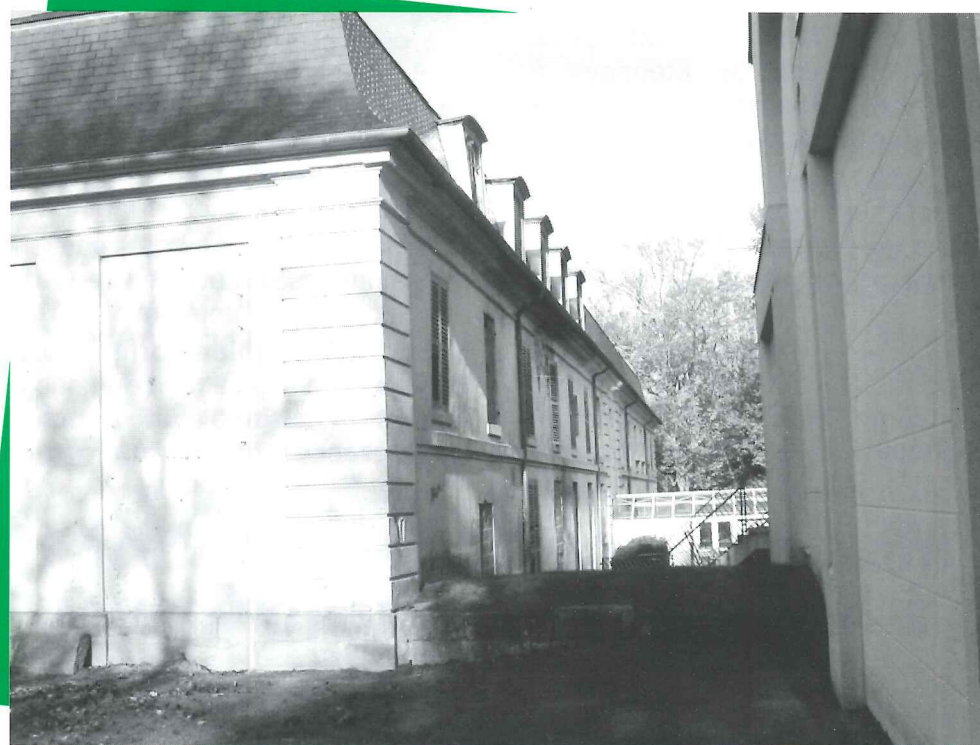
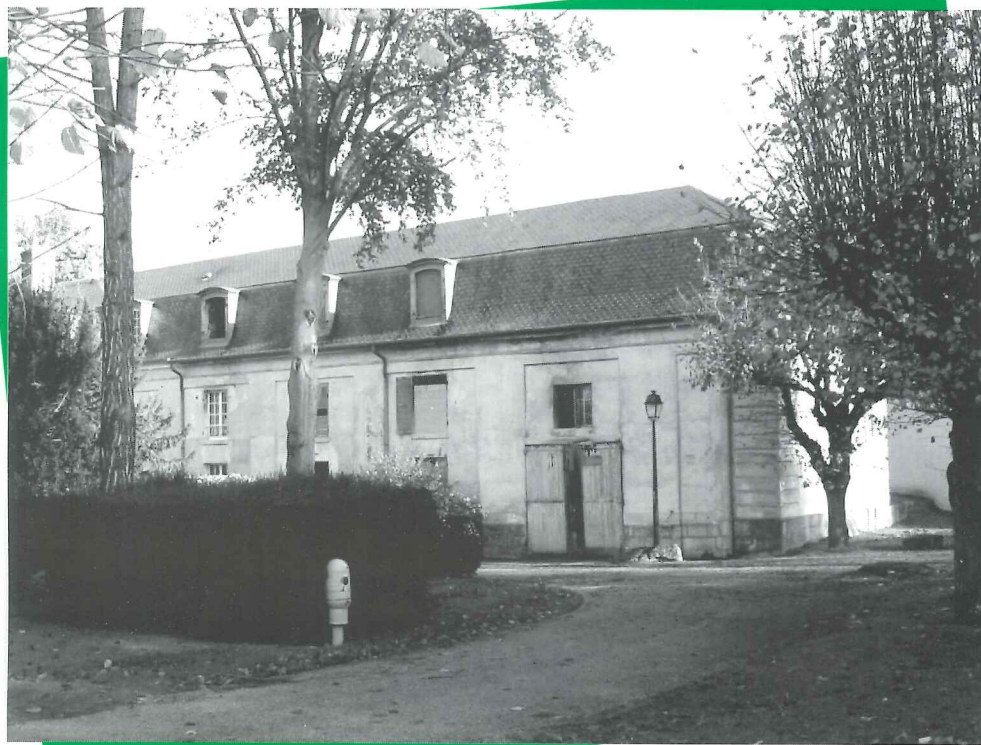
Pour protéger ce livre, il faudra ensuite le "couvrir", mais avec un film autocollant invisible, afin de laisser transparaître "l'identité" du livre.... Pas si facile ...! Il faut éviter les "bulles", découper son film à la bonne dimension, et surtout ne pas partir de... travers ! Tout un apprentissage !

**HORAIRE d'ouverture pour le PUBLIC**  
**LUNDI - 15h00 - 18h00** **MERCREDI - 09h00 - 18h00** **JEUDI - 15h00 - 18h00**  
**SAMEDI - 09h00 - 12h00**  
**ATTENTION : pendant les VACANCES SCOLAIRES**  
**LUNDI - 15h00 - 18h00** **MERCREDI - 09h00 - 18h00** **Sans interruption**  
**SAMEDI - 09h00 - 12h00**



# Les travaux dans

# L'ORAN



**P**artant d'un constat de vétusté et de grande dispersion des salles municipales mises à disposition des associations culturelles, la Municipalité a souhaité mettre en œuvre un programme de réhabilitation et de réaménagement complet des salles de l'Orangerie II. **Pas moins de 5 réunions** de concertations avec les associations culturelles concernées ont été organisées pour établir un état des lieux précis et élaborer un programme d'aménagement.

**Trois grands besoins** ont ainsi été exprimés :

- ✓ **FACILITER** l'accessibilité de ces bâtiments aux personnes à mobilité réduite,
- ✓ **PALLIER** au chevauchement des horaires inhérentes aux diverses activités, et
- ✓ **FAVORISER** le regroupement de l'ensemble des activités culturelles menneçoises en un lieu unique.

Deux grandes phases de travaux seront nécessaires, néanmoins, à la réalisation du programme complet.

La première phase sera consacrée à deux réalisations : la création d'un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite, et l'aménagement partiel des salles associatives.

La deuxième phase permettra de finaliser l'aménagement des salles.

## Environnement • Environnement • Environnement

### DECHETS MENAGERS SPECIAUX :

respectez les jours de permanence

La ville de Mennecy et le Conseil Général de l'Essonne ont mis en place des permanences "D.M.S" afin de collecter les déchets ménagers dangereux, c'est-à-dire les produits corrosifs, inflammables ou toxiques ne pouvant être collectés dans les mêmes conditions que les déchets ménagers classiques.

Ces permanences ont lieu une fois par semaine à l'entrée du Parc de Villeroy, dans la zone réservée aux ateliers municipaux, selon un calendrier pré-établi. Un agent vérifie alors le contenu de chaque éléments

apportés et trie les déchets par catégorie de toxicité avant de les ranger dans une armoire spécifique et sécurisée.

Cependant, malgré la fréquence élevée des permanences, certains administrés continuent de déposer leurs déchets ménagers spéciaux à l'air libre et en dehors des jours et/ou des plages horaires prévus à cet effet, en n'importe quel endroit de l'enceinte des ateliers municipaux.

Ceci met en danger les usagers du Parc de Villeroy ainsi que le personnel communal,

exposés de ce fait aux produits toxiques et inflammables, sans oublier l'usage qu'il peut être fait de ces produits mis sans surveillance à la portée de tous.

Aussi, pour des raisons de sécurité, il est formellement interdit de déposer les déchets ménagers spéciaux en dehors des dates et horaires fixés par le service environnement.

Nous vous invitons donc à consulter régulièrement le calendrier qui vous a été remis en début d'année afin de veiller à respecter les jours de permanence.

### Des chiens propres pour une ville propre

La pollution canine représente une des sources majeures de mécontentement des piétons menneçois.

Aussi, pour la préservation de l'hygiène et le respect des piétons, les maîtres de chien doivent apprendre à mener leur animal au caniveau ou à ramasser ses déjections en cas d'oubli.

Les principales règles à respecter sont les suivantes :

- Les fonctions naturelles des animaux domestiques doivent être accomplies dans les caniveaux des voies publiques, à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'in-

térieur des passages piétons ou au droit des emplacements d'arrêts des véhicules de transports en commun.

● Lorsque les fonctions naturelles des animaux domestiques sont accomplies en dehors des emplacements autorisés par l'arrêté municipal, les propriétaires de ces animaux sont tenus de ramasser les déjections.

● Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

(Extrait de l'Arrêté Municipal n° LVI-01-297-39, en date du 24 octobre 2001, portant réglementation sur les déjections animales).

### COMMUNIQUE :

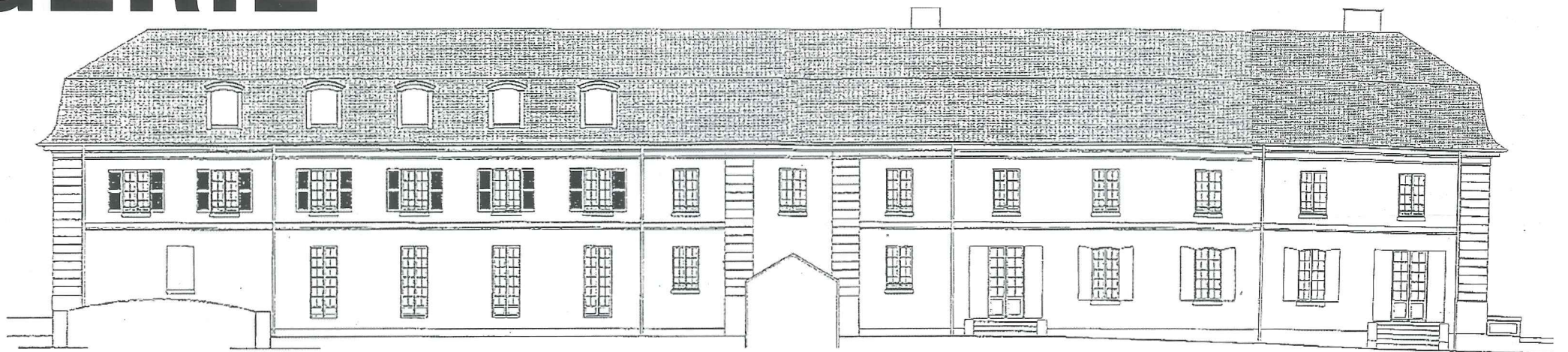
Des problèmes de rats, de souris... dans votre logement ? Sachez que la Mairie Annexe tient à votre disposition des sachets de raticides. N'hésitez pas à venir en demander auprès de Madame LANSKIN aux heures d'ouverture des bureaux.

Le Service Environnement remercie les occupants des résidences pavillonnaires d'indiquer de façon lisible leur numéro de rue par dégagement de la végétation ou par la pose d'une plaque appropriée sur leurs boîtes aux lettres ou sur leurs portes d'entrée.

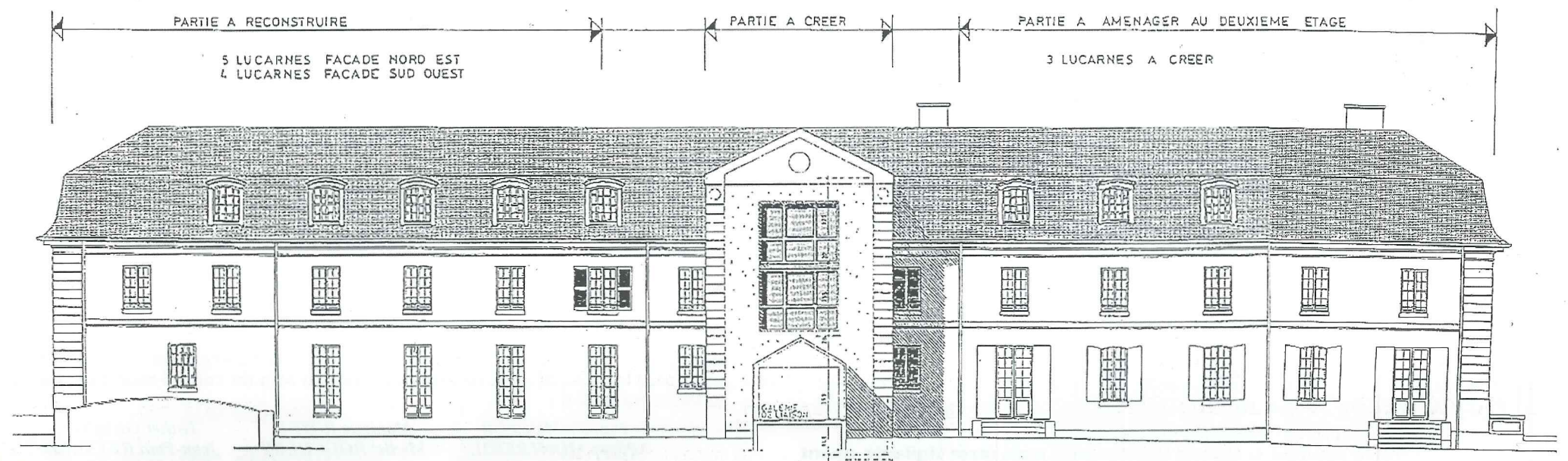


# ns la commune

## IGERIE



FACADE ETAT EXISTANT



FACADE ETAT PROJETÉ

Locaux communaux - Orangerie - Façade Nord-Est

Echelle 1/200°

### Plan de financement (HT) :

Dans le cadre du Contrat Triennal, le Conseil Général subventionne la commune à hauteur de **45%** pour les travaux d'aménagement des salles de l'Orangerie, et de **80%** pour les travaux concernant les personnes à mobilité réduite.

| DEPENSES   |                           | RECETTES                                  |   |                                 |
|--|---------------------------|---|---|---------------------------------|
| Aménagement des salles : (1 <sup>re</sup> phase) | Création d'un ascenseur : | Contrat Triennal (Conseil Général) : 45 % | Contrat Triennal (Conseil Général) Ascenseur pour les personnes à mobilité réduite : 80 % | Autofinancement de la Commune : |
| 184 994 € HT                                     | 94 117 € HT               | 83 247 € HT                               | 75 293 € HT   | 175 276,75 € TTC                |

## Urbanisme • Urbanisme • Urbanisme • Urbanisme

### Mise en révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) récemment modifiée par la Loi Urbanisme et Habitat (Loi de Robien en date du 3 juillet 2003) a instauré en remplacement du POS : le PLU.

Ce nouveau document (PLU) doit être plus clair que l'ancien POS, ce qui le rendra

plus accessible. Il contient une notion novatrice : le Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD). Ce dernier insiste sur la liste des besoins sur le territoire, tout en respectant l'environnement. De plus, il s'articule autour de l'idée dominante qui consiste à "ne pas compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins". Ce PADD est un document de cadrage d'objectifs, dont le contenu n'est pas opposable en termes d'effets juridiques. L'élaboration du PLU se fait dans

la concertation avec les habitants dans des Ateliers Thématiques Spécifiques (ATS). Dans une première approche trois ATS sont proposés :  
 – Urbanisme ;  
 – Environnement et transport ;  
 – Economie ;

### Chaque ATS donne lieu à des comptes rendus qui peuvent être consultés en Mairie Annexe

Ces ATS se réunissent pour respecter un calendrier général qui correspond à la durée de la révision du POS et à sa transformation en PLU.

- **1<sup>re</sup> vague** : 4<sup>e</sup> trimestre 2003 - mise en place, état existant ;
- **2<sup>e</sup> vague** : courant 2<sup>e</sup> trimestre 2004 – élaboration et finalisation du PADD ;
- **3<sup>e</sup> vague** : avant arrêt du PLU par le Conseil Municipal – fin du 3<sup>e</sup> trimestre 2004 ;
- **4<sup>e</sup> vague** : à l'issue de l'enquête publique suivant l'avis du Commissaire Enquêteur ;
- **1<sup>er</sup> semestre 2005** – Clôture du PLU.

Toute information complémentaire peut vous être donnée en Mairie Annexe, 65 boulevard Charles de Gaulle - Service Urbanisme : tel 01 69 90 07 04.



# Libre expression des groupes représentés au Conseil Municipal

## GRUPE MAJORITAIRE MENNECY AVEC VOUS

« Qui ne dit mot consent »

Une formule bien connue de tous !!

Le Groupe Mennecey Maintenant, par le biais de sa publication «Trait d'Union» a tenu récemment de tels propos mensongers, voire pour certains diffamatoires, que l'Equipe Majoritaire se devait de réagir et de vous éclairer sur les points suivants:

**LE PROJET IMMOBILIER DE LA RUE DU BEL AIR :** Respectant toutes les conditions légales et administratives en harmonie avec l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, la Mairie ne pouvait qu'accorder le permis de construire à la Société «La Grande Ile de Mennecey».

Cependant après examen du permis de construire, les copropriétaires de la Résidence du Bel Air ont déposé un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles.

Avant tout jugement, peu envisageable avant deux ans, le promoteur qui pouvait trouver quelques difficultés en particulier au sujet de prêts bancaires, a demandé à la Mairie l'annulation des permis de construire et de démolition. Le Maire, au cours du dernier Conseil Municipal a présenté aux élus les deux arrêtés d'annulation qu'il avait pris.

**CEREMONIE DU JUMELAGE MENNECY OCCHIOBELLO :** Une jeune conseillère municipale juge le jumelage ! Remarquable par ses absences depuis les origines des jumelages (1982), comment peut-elle donner un avis sur une action municipale qui a connu les honneurs du Conseil de l'Europe, et à fait l'objet de deux distinctions : Drapeau et Plaquette d'Honneur ! Pour son information, qu'elle apprenne que ce sont nos amis Italiens qui, tenus par leurs élections municipales, ont déterminé les dates des 19-20 et 21 mars pour la cérémonie officielle.

**OFFICE DE TOURISME :** Le beau « galimatias » sur l'Office du Tourisme pour incriminer l'Adjoint au Maire en charge de la communication ! Les membres de l'Office du Tourisme ont décidé de dissoudre leur association en janvier 2003, au cours d'une Assemblée Générale extraordinaire ; Ils peuvent en donner les raisons.

**SOCIETE MUSICALE DE MENNECY :** Comment peut-on tromper les Menneçois avec cette affaire des «50 % d'abattement» pour les musiciens de la Société Musicale inscrits à l'Ecole de Musique, alors que grâce à une convention établie entre le Maire et la Société Musicale, celle-ci bénéficie toujours des mêmes avantages.

**DIRECTEURS GENERAUX DES SERVICES :** Peut-on parler des Directeurs Généraux des Services, alors que l'on n'est pas Conseillère Municipale ! Après avoir exprimé sa situation au cours d'un Conseil Municipal, le 1<sup>er</sup> DGS est parti avec l'accord du Maire : une opportunité d'être nommé DGS dans une commune de 43000 habitants s'est présentée à lui. Le 2<sup>e</sup> DGS a donné sa démission devant le cumul de ses fautes professionnelles. Le Directeur Général des Services actuel n'utilise pas, pour des raisons personnelles, le pavillon de fonction inhérent à sa charge : ce logement est donc loué par la Commune et une voiture de fonction lui a été attribuée. Il bénéficie en toute logique et en conformité avec les textes d'un véhicule comme son prédécesseur.

**L'IMMOBILIER :** On mélange tout : les projets purement municipaux, les projets privés, les rumeurs, pour essayer de réussir un cocktail détonnant !

**KAPPA :** Un excellent dossier pour l'opposition : un peu de demandeurs d'emplois, de pollution, de taxe professionnelle et beaucoup de culpabilité pour la majorité. C'est facile ! Nos collègues socialistes seraient-ils contre 25% de logements sociaux, dans un ensemble pouvant accueillir du tertiaire, de l'artisanat, du commerce, de l'habitat ?

**La Fête du Parc :** La Fête du Parc : est-il interdit d'essayer d'innover ?

**Le Feu d'Artifice de Juillet 2003 :** Les erreurs du prestataire, spécialiste pourtant reconnu, sont-elles imputables à l'Adjointe au Maire ?

**L'équipe majoritaire soutient la Liberté d'expression mais reste vigilante quant à la véracité des propos et se tient à votre disposition.**



## Mennecey Maintenant vous informe ...

### La mauvaise gestion Dugoin-Monier, suite (et fin ?...)

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes relatif à la gestion de la commune de Mennecey pour les exercices 1998 à 2000 a été communiqué aux conseillers municipaux le 27 janvier dernier.

Ce rapport est très critique sur la gestion du maire précédent et de son équipe et pointe du doigt de nombreuses irrégularités portant sur :

- le fonctionnement des régies d'avances et/ou de recettes,
- la gestion du personnel et l'attribution des logements de fonction,
- l'attribution d'indemnités à certains personnels,
- la gestion des relations entre la commune et l'Espace Culturel.

Il souligne également l'état préoccupant des finances municipales (nous restons très dépendants des ressources fiscales issues de la taxe d'habitation, l'impôt local le plus injuste) et les risques résiduels que font encore porter les ZAC de la Remise du Rousset et de Montvrain sur les budgets à venir.

Les conclusions de ce rapport sont en tout point conformes à ce que nous dénonçons depuis plus de trois ans maintenant ! Nous ne relâcherons pas notre vigilance afin que la commune de Mennecey poursuive sa mise en conformité avec les lois de la République, notamment pour ce qui concerne la gestion du secteur culturel dont le maire actuel était auparavant l'adjoint en charge, il ne faut pas l'oublier.

### A Mennecey le handicap n'a pas de frontières politiques

L'association Trait d'Union, support de notre groupe d'opposition de gauche, a organisé en novembre dernier une très intéressante réunion-débat sur le thème «penser la ville, penser la vie avec un handicap». A l'issue de cet événement, le président de Trait d'Union a suggéré à monsieur le maire de créer une commission extra-municipale consultative, chargée notamment de proposer des améliorations dans ce domaine.

Le maire de Mennecey a accepté cette proposition d'un groupe n'émanant pourtant pas de sa sensibilité politique ; c'est tout en son honneur ! Nos représentants dans cette commission s'assureront cependant qu'elle ne sera pas un alibi de plus et que ses propositions seront bien prises en compte pour faciliter la vie des personnes en situation de handicap, notamment lors de tout nouveau projet d'aménagement.

A noter que Mennecey vient également d'adhérer au Syndicat Intercommunal du Centre Essonne pour l'action en faveur des Handicapés Mentaux, décision prise à l'unanimité du conseil municipal.

### La fin d'un projet immobilier démesuré ?

Dans le Mennecey Infos de septembre nous vous alertions sur le projet immobilier démesuré de construction de 16 logements aux 33, 35 et 37 rue de Bel-Air pour lequel le maire avait signé le permis de construire. Des riverains combattifs ayant porté le dossier devant le tribunal, le promoteur a finalement préféré renoncer et le maire de Mennecey a annulé le permis de construire...

La combativité des associations et des particuliers semble avoir payé... nous nous en réjouissons.

**Vos élus restent à votre disposition pour vous rendre compte de leur mandat mais aussi pour vous écouter et relayer votre avis au sein du conseil municipal (contact au 06.07.69.62.94) :**

Danièle MULLER  
Pierre MONTREUIL

Monique ROYER  
Michel BOUCHERY

Esther GIBAND  
Jean-Paul REYNAUD

Article rédigé le 27 février 2004, par Jean-Paul REYNAUD

## Groupe « Mennecey Avant Tout »

### MENNECY : VILLE EN SURSIS

La Chambre régionale des comptes (C.R.C) a pointé du doigt de nombreux problèmes et illégalités dans la gestion de Mennecey. La C.R.C a arrêté ses observations définitives sur la situation financière, le fonctionnement des régies, la gestion du personnel, les relations de la commune avec l'association « Espace culturel » et les ZAC de la Remise du Rousset et de Montvrain. Le rapport est communicable à toute personne qui en fait la demande auprès de la Mairie.

Extraits :

**Finances :** « L'examen de la situation financière a souligné la capacité limitée de la commune de Mennecey à dégager une épargne de gestion abondante lui permettant de financer dans des conditions satisfaisantes les dépenses de la section d'investissement, en limitant le recours à l'emprunt ». « En 2001, le produit de la taxe d'habitation est supérieur de plus de 61,70% à celui observé dans les communes comparables... le taux voté à Mennecey était sensiblement supérieur au taux moyen des communes comparables. ..progression en 2002 de ce taux... »

**Personnel :** « Les dépenses de personnel ont représenté 52% des dépenses réelles de fonctionnement de la commune en 1998, 58% en 1999, 2000 et 2001 et 62,16% en 2002. » « Le tableau des effectifs ne retrace la réalité des grades et des emplois ni au niveau de leur répartition entre les secteurs ni au sein de chaque secteur ». Il est demandé de « structurer l'administration municipale autour d'un organigramme hiérarchique et fonctionnel respectant le principe de l'adéquation des grades aux emplois. »

**Espace culturel: Un jugement sans appel.**

La C.R.C se montre très critique sur l'organisation et le fonctionnement de cette association de droit privé : pas de cadre légal, personnel en situation irrégulière .. « importance des financements publics et des moyens mis à disposition .. »...présence des élus...

**Le juge financier a confirmé ce que nous dénonçons publiquement depuis longtemps et consacre notre action liée à l'honnêteté et au respect de la loi. Il a laissé entendre au Maire que « la prochaine fois, le bâton tombera ! »**

J.PRAT et J-F.PEZAIRE, Conseillers municipaux UMP

(article rédigé le 01 mars 2004) [Menneceyavanttout@aol.com](mailto:Menneceyavanttout@aol.com) Tél : 06 86 26 08 46.

## AGIR POUR MENNECY

Groupe d'action municipale et d'intérêt local

### Des jonquilles aux derniers lilas... 🌸

Que la vie locale serait morose, sans les bourdes régulières de l'équipe en place et celles de ses représentants sur le terrain (on a les préposés que l'on mérite...)

Connaissez vous la «dernière», emblématique ?

Une paisible famille menneçoise (grands-parents et petits enfants) traitée en délinquante pour cueillette intempestive de ...jonquilles, fin février, dans le Parc de Villeroy !!!

Certes, c'est interdit par le règlement, mais un peu de discernement dans les comportements n'a jamais fait de mal à personne ; et puis, quand on veut faire respecter la "Loi" on commence par se l'appliquer à soi-même, n'est-ce pas, et on ne circule pas en voiture, là où c'est interdit...

Décidemment, la majorité municipale actuelle n'aime pas beaucoup les habitants, dont une partie, minoritaire certes, l'a pourtant élue !

**Un exemple ?** Les P.V. qui tombent impitoyablement en centre ville, détournant un peu plus les clients potentiels des derniers commerçants encore en place : «tiens, le plus ancien restaurant de Mennecey, vient de fermer définitivement ses portes» ; «tiens, pour la première fois depuis sa création, le marché n'a pas eu lieu, mercredi 24 février, faute de forains, désabusés» ; «tiens deux commerçantes de la rue du Puits Massé cessent leur activité ce mois-ci...» et la liste n'est hélas pas close ; en remplacement, de nouvelles banques sont paraît-il attendues...

Et que fait le Maire ? Ne serait-il pas plus utile pour la population et nos commerçants qu'il propose des solutions au problème du stationnement plutôt que de se remettre à la facilité du "tout répressif" qui ne fait qu'accélérer la mort lente, annoncée, de notre cœur de ville ?

**Un autre ?** Les votes de plus en plus fréquents de la majorité du conseil municipal autorisant le Maire à ester en justice contre des menneçois qui veulent simplement faire respecter leurs droits, le plus souvent en matière d'urbanisation, phénomène à tendance galopante dans notre cité. Ah, il ne fait jamais bon se trouver sur le chemin des promoteurs immobiliers ...

**Un dernier, pour cette fois ?** Contrairement aux usages existant à Mennecey depuis toujours, le Maire refuse désormais aux menneçois le droit d'être mariés par l'élu de leur choix ! Petite mesquinerie gratuite ; décidemment, cet homme fait tout pour se faire apprécier...

Par contre, s'il est un sujet devenu crucial aujourd'hui, et sur lequel on aimerait mieux voir s'exercer «les moyens et les compétences» du Maire de Mennecey, c'est bien celui du nouveau cimetière, dont la réalisation se révèle maintenant de la plus extrême urgence.

Nous arrivons à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2004 et rien n'a encore été entrepris en matière de travaux, alors qu'il ne reste plus que quelques places dans l'ancien cimetière ; et les éventuelles «reprises» de concessions trentenaires ne produiront pas d'effet avant deux ans.

La situation s'annonce donc catastrophique à très court terme.

Comme situation d'attente, la Mairie a décidé que les nouvelles concessions ne sont plus accordées qu'aux seuls habitants de Mennecey ; nous en prenons acte et nous voulons croire qu'aucun passe droit n'a eu, ou n'aura lieu.

Sur ce sujet sensible qui concerne tous nos concitoyens, nous serons des plus vigilants et nous demanderons à l'autorité de tutelle de s'assurer de la légalité de toutes les attributions.

Nous veillerons également à ce que le budget 2004 prenne bien en compte les crédits nécessaires et suffisants à la réalisation, dès cette année, de la première tranche du nouveau cimetière, équipement social indispensable à notre vie communautaire.

Insouciance ? Inconscience ? Incompétence ?

Les tergiversations de Joël Monier et de son équipe sur un sujet aussi grave, et qui touche chaque famille menneçoise n'ont que trop duré.

Claude GARRO  
Conseiller Municipal

AGIR POUR MENNECY

Christine COLLET  
Conseillère Municipale

Permanences tous les lundis de 19h à 20h . Salle municipale . rue des écoles .

Le contenu de lignes rédactionnelles de cette page n'engage que la responsabilité de ses auteurs.



## VOISINAGE ET PAYSAGE

**une journée découverte**  
proposée  
par le service  
environnement

**DIMANCHE**  
**16 MAI**

Dans le cadre  
du Printemps  
de l'Environnement,  
les communes  
d'Ormoy, Mennecy,  
Fontenay le Vicomte  
et Champcueil  
organisent  
3 circuits détaillés :  
voir ci-contre



Essonne à Ormoy

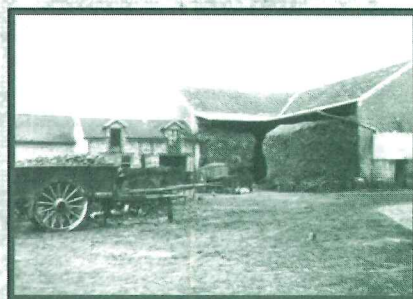
**CIRCUIT N°1**  
9h00: départ de la Mairie d'Ormoy.  
Traversée du domaine de Montauger. Visite du marais de la Grande Ile.  
11h00: retour à Ormoy (navette assurée)



La Grande Ile



Marais de Fontenay le Vicomte



Les fermes



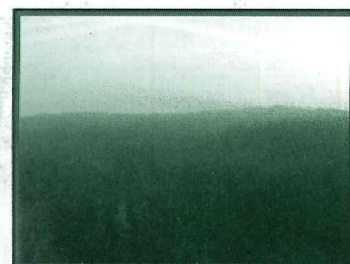
Messieurs Dufour (musée des tracteurs)

**CIRCUIT N°2**  
11h15: départ de la salle polyvalente de Fontenay le Vicomte.  
Visite des marais de Fontenay avec pique-nique champêtre. (prévoir son pique-nique)  
Passage par les fermes et le « Musée des tracteurs »  
14h15: retour à la salle polyvalente.

**CIRCUIT N°3**  
14h30: départ de l'église de Champcueil  
Visite de l'église (carillon de cloches)  
15h00: randonnées de Découverte (1h30/2h00)  
Retour à l'église.



Eglise ND de l'Assomption



La forêt

\*Randonnées  
pédestres

**Pour plus de renseignements: 01.69.90.87.61**

## Réouverture de l'Etang de la Patte d'Oie



**le 12 juin 2004**

A cette occasion, le service Environnement organise  
**UN CONCOURS DE PECHE AU COUP**

### Adultes

#### MATIN

7h15 : Rendez-vous ;  
7h30 : Tirage au sort ;  
8h25 : Amorçage ;  
8h30 à 11h30 : Pêche ;  
11h25 : 5 dernières minutes ;  
11h30 : Fin et pesée des poissons vivants ;  
12h00 : Remise des récompenses autour du pot de l'amitié ;

### Enfants (-16 ans)

#### APRES-MIDI

14h00 : Rendez-vous ;  
14h15 : Tirage au sort ;  
14h55 : Amorçage ;  
15h00 à 17h00 : Pêche ;  
16h55 : 5 dernières minutes ;  
17h00 : Fin et pesée des poissons vivants ;  
17h15 : Remise des récompenses autour d'un goûter ;

**Règlement :** concours gratuit réservé aux menneçois et menneçoises. Bourriche anglaise obligatoire (mailles en nylon). Amorçage et rappel lourd interdit. Poissons : 1 point/gramme et 50 points/poisson.

**Limitation :** canne de 9.50 m maximum. Amorce 8 litres. Fouillis 1/2 litre. Asticots 1/2 litre. Limité à 30 personnes par demi-journée.

**Venez nombreux partager un moment de détente ! A bientôt, au bord de l'eau !**  
**Inscrivez-vous dès maintenant au 01-69-90-87-61\***

\* Les personnes inscrites au concours s'engagent à prendre connaissance de l'arrêté municipal réglementant l'usage de l'Etang de la Patte-d'oie et à en respecter les directives.



# Des temps forts et de nouvelles activités pour la jeunesse menneçoise

## 2004 : L'ANNEE DU SERVICE JEUNESSE

Une nouvelle équipe compétente et dynamique offre ses services aux jeunes menneçois de 12/16 ans.  
Une ambiance conviviale et chaleureuse vous attend !!

Nous vous proposons des activités originales et diversifiées :

- > **Les nouvelles technologies :**
  - Stage informatique ➔ création de musique sur ordinateur ;
  - Stage vidéo ➔ création d'un court métrage ;
- > **L'information :**
  - Création d'un journal de jeunes ;
  - Création d'un atelier photographie ;
- > **Le sport :**
  - Organisation de tournois de foot/ basket/hand ;

- La découverte de sports (boxe française, ultimate, roller, skate, ...)
  - > **Des activités manuelles :**
    - Création d'un atelier cuisine ;
    - Création d'un atelier bricolage ;
  - > **Musique :**
    - Participation avec l'école de musique à la création d'une comédie musicale ;
    - Création d'un groupe de musique ;
- En plus de toutes ces activités, nous organisons des sorties au cinéma, à la patinoire, au bowling et encore plein d'autres choses.

Si vous êtes intéressés la porte est grande ouverte, il vous suffit de retirer un dossier dans les Maisons des Jeunes.

### Conditions d'inscription :

- Avoir entre 12 et 16 ans ;
- Etre menneçois ;
- Droits annuels d'inscription = 15 euros.

Alors l'ensemble de l'équipe d'animation vous attend dans les Maisons des Jeunes de :

- 15H00/19H00 (lundi/mardi/jeudi/vendredi) ;
  - 14H00/19H00 (mercredi/samedi)
- Villeroy :** Avenue de Villeroy. Tél. 01.69.23.40.44  
**Jeannotte :** Avenue du Buisson Houdart. Tél. 01.69.90.53.44

Pour plus d'informations, appeler les Maisons des Jeunes aux heures indiquées ci-dessus ou le bureau du Service Jeunesse au 01.69.90.08.67 (de 8h30 à 12h00 du lundi au vendredi).

## CARREFOUR DES METIERS

Le samedi 7 février 2004, prenait place, au sein du Gymnase du Parc, le 2<sup>e</sup> Carrefour de la Jeunesse et des Métiers créée à l'instigation de la Coordination Temps Libre et du Service Jeunesse.

Cet évènement avait pour ambition d'aider les jeunes à construire un projet de formation ou un projet professionnel, tout en aménageant des occasions de rencontre avec des professionnels et des entreprises.

Deux temps forts ont rythmé cette journée. Les jeunes ont pu assister dans un premier temps à l'organisation de tables rondes thématiques, telles que : la Défense et les Secours, la Médecine et le Paramédical, les Métiers du Droit et de la Justice, la Recherche Industrielle (Physique et Chimie). Dans un deuxième temps, il leur a été proposé de prendre part à un " atelier vidéo " animé par les élèves du lycée Marie Laurencin.



Fréquenté en grande majorité par les jeunes, cet évènement aura contribué, outre les tables rondes, à mettre en lumière les métiers suivants : Petite Enfance et Jeunesse, Environnement et Horticulture, Fleuristes, Architecture et Bâtiment et les formations en Communication.

"Cette opération s'est révélée être un succès tant pour les professionnels que pour les organisateurs" commente Madame LANGUET, 1<sup>er</sup> Adjoint en charge des Sports et de la Jeunesse.

"Pas moins de 500 personnes, dont 350 jeunes, auront pris part à cet évènement".

## Starmania, spectacle organisé par le Service Jeunesse

Plus de **soixante jeunes du collège et du lycée** se produiront sur la scène de l'Espace Culturel Jean-Jacques Robert les 7, 8 et 9 mai 2004.

Cette action culturelle du **contrat temps libre signé** entre **notre commune et la Caisse d'Allocation Familiale** donnera la possibilité à nos adolescents de s'adonner aux joies de la scène.

Les différentes spécialités artistiques et techniques ont été mises à la portée de tous ces jeunes.

Le chant, la danse, la musique, la lumière, les décors, le son, la vidéo, le tout encadré par des professionnels du spectacle.

**Ne manquez surtout pas ce spectacle. Pour tout renseignement, adressez-vous au secrétariat du Conservatoire ou téléphonez au 01 69 90 07 52.**

## Dans le cadre du jumelage Mennecy-Renningen des lycéens allemands reçus à la mairie de Mennecy

**M**i-janvier, par le biais des échanges scolaires qui existent entre les deux lycées, **34** jeunes allemands (classe de seconde) sont venus découvrir, pendant une semaine, le mode de vie et la culture française.

Les lycéens, accompagnés des professeurs allemands et français ainsi que du proviseur du lycée de MENNECY ont été reçus par le Maire, Joël MONIER.

Lors de son allocution, bien applaudie, Joël MONIER a souligné l'importance de ces rencontres et a vivement remercié les professeurs et les familles d'accueil.

Leur engagement contribue ainsi à une meilleure connaissance et compréhension des deux pays dans une Europe unie.

Début mars, 34 lycéens menneçois rendront à leur tour visite à leurs camarades d'outre Rhin.



## CARNAVAL • CARNAVAL • CARNAVAL



**A** l'occasion du Carnaval, le vendredi 13 février, près de 150 enfants de l'Ecole la Sablière ont pris la tête d'un cortège encadré par une petite délégation de parents, de professeurs et d'agents de la Police Municipale.



Rejoints par les enfants de l'Ecole l'Ormeteau, les enfants ont défilé joyeusement dans les rues du centre ville sous le regard attendri des badaux, avant de rejoindre leurs écoles respectives pour une bataille de confettis.

## Communiqué de la Crèche la Ribambelle

**AFIN DE CREER DES LIENS INTERGENERATIONS,**  
la crèche La Ribambelle, Avenue du Buisson Houdart,  
**recherche UN PAPY ou UNE MAMY BENEVOLE**  
qui aimerait une heure par semaine  
**JARDINER** avec les enfants de la crèche  
ou bien **RACONTER DES HISTOIRES...**

Ces activités peuvent être mises en route dès le mois d'avril.

Pour plus de renseignements, contactez la directrice au : 01.64.57.21.39.

Les enfants de la crèche La Ribambelle et l'équipe seraient heureux de vous accueillir.



# Procès verbal du Conseil Municipal du 12 février 2004

## 19 heures – Salle du Conseil Municipal

**NOMBRE DE MEMBRES :**

**COMPOSANT LE CONSEIL : 33**

**EN EXERCICE : 33**

**PRÉSENTS A LA SÉANCE : 29**

**CONVOQUÉS LE : 5 février 2004**

**PRÉSENTS :** Michel MARTIN, Joël MONIER, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danièle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Claude GARRO, Christine COLLET, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Michel BOUCHERY, Bernard MARTY, Monique ROYER, Gilbert NEUHAUS, Pierre MONTREUIL.

**POUVOIRS :** Esther GIBAND Conseiller Municipal, pouvoir à Michel BOUCHERY

**ABSENTS :** André PINON, Sophie BERNARD, Nadège DEVILLE

Monsieur le Maire désigne Madame Jouda PRAT en qualité de secrétaire de séance, et donne lecture des arrêtés municipaux pris en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### I- AFFAIRES GÉNÉRALES

**Rapporteur : Joël MONIER**

1°) Installation d'un nouveau conseiller municipal, Madame Josette LACOMME, en remplacement de Monsieur CADHILAC Philippe, démissionnaire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL ACTE DE L'INSTALLATION DE MADAME Josette LACOMME**

### II- FINANCES

**Rapporteur : Bernard BOULEY**

2°) Budget général compte administratif du Maire et compte de gestion 2003 du Comptable Public

Après avoir entendu le rapport du Maire-Adjoint chargé des finances sur l'exécution du budget de l'exercice 2003,

**Considérant** que celui-ci est en concordance avec le compte de gestion de même exercice établi par le Receveur Municipal de Mennecy,

**Vu** l'avis favorable de la Commission des Finances du 29 janvier 2004 et

après que Monsieur Le Maire ait quitté l'Assemblée municipale le temps de permettre à cette dernière de délibérer conformément à l'article L 2121-14 du C.G.C.T.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Adopte** le Compte Administratif du Maire de l'exercice 2003 et le Compte de Gestion du Comptable Public du même exercice à savoir :

Section investissement :

|                             |                       |
|-----------------------------|-----------------------|
| Dépenses :                  | 3 252 178,35 €        |
| Recettes :                  | 2 176 478,94 €        |
| Déficit de l'exercice :     | 1 075 699,41 €        |
| Déficit antérieur :         | 466 329,08 €          |
| <b>Déficit de clôture :</b> | <b>1 542 028,49 €</b> |

Correction du déficit de clôture après intégration des restes à réaliser :

|              |                |
|--------------|----------------|
| Dépenses     | Recettes       |
| 271 241,00 € | 1 571 100,00 € |

Section fonctionnement :

|                                     |                       |
|-------------------------------------|-----------------------|
| Dépenses :                          | 14 007 425,15 €       |
| Recettes :                          | 15 752 922,14 €       |
| Excédent                            |                       |
| de l'exercice :                     | 1 745 496,99 €        |
| Excédent antérieur :                | 395 014,82 €          |
| <b>Excédent de clôture :</b>        | <b>2 140 511,81 €</b> |
| <b>Excédent global de clôture :</b> | <b>598 483,32 €</b>   |

### ADOpte A LA MAJORITE

**Pour :** 19 - Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danièle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Gilbert NEUHAUS, Bernard MARTY

**Abstention :** 10 - Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Claude GARRO, Christine COLLET, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Pierre MONTREUIL, Esther GIBAND pouvoir à Michel BOUCHERY.

**Absent :** 4 - André PINON, Sophie BERNARD, Nadège DEVILLE, Joël MONIER (art L2121-14))

3°) Demandes de D.G.E. 2004

a) Dotation globale d'équipement des communes – Exercice 2004 travaux éligibles

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION,**

**Sollicite** auprès de l'Etat la Dotation Globale d'Équipement 2004 aux taux de 20% (volet scolaire) et 40 % (création d'un cimetière),

**Adopte** le plan de financement prévisionnel ci-annexé, **Dit** que les sommes nécessaires au financement de ces projets seront prévues au Budget Primitif 2004 aux comptes correspondants en section dépenses, et que les subventions seront inscrites en section recettes dans le compte correspondant.

### ADOpte A L'UNANIMITE

b) Dotation globale d'équipement - Informatique

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES DELIBERATION

**Sollicite** auprès de l'Etat, des subventions au titre de la Dotation Globale d'Équipement 2004 concernant l'acquisition de matériel et logiciels ainsi que le câblage dans les différentes écoles et services communaux,

**Approuve** le dossier de demande concernant les dites subventions (plan de financement annexé).

### ADOpte A L'UNANIMITE

c) Dotation globale d'équipement – Matériel scolaire

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES DELIBERATION**

**sollicite** auprès de l'Etat, la dotation globale d'équipement 2004 concernant le remplacement du mobilier vétuste (tables, bureaux, armoires chaises, meubles de rangement),

**Approuve** le dossier de demande concernant la dite subvention (plan financement annexé).

### ADOpte A L'UNANIMITE

4°) Débat d'Orientation Budgétaire

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE** de la tenue du débat relatif aux orientations budgétaires pour l'année 2004 permettant d'élaborer le prochain Budget Primitif.

### III - URBANISME - TRAVAUX

**Rapporteur : Daniel PERRET**

5°) Compte administratif 2003 du service de l'eau potable et compte de gestion

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES QUE MONSIEUR LE MAIRE AIT QUITTE L'ASSEMBLEE MUNICIPALE, ET APRES DELIBERATION**

**Adopte** le compte administratif 2003 qui s'établit en dépenses et en recettes comme suit :

Section investissement :

|                                |              |
|--------------------------------|--------------|
| • dépenses                     | 68 541,89 €  |
| • recettes                     | 33 665,03 €  |
| • déficit de l'exercice        | 34 876,86 €  |
| • excédent antérieur reporté : | 148 882,73 € |
| • excédent de clôture :        | 114 005,87 € |

Section d'exploitation :

|                            |              |
|----------------------------|--------------|
| • dépenses :               | 77 654,68 €  |
| • recettes :               | 104 827,59 € |
| • excédent de l'exercice : | 27 172,91 €  |
| • excédent de clôture      | 27 172,91 €  |

Excédent global de clôture : 141 178,78 €

### ADOpte A LA MAJORITE

**Pour :** 19 - Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danièle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Gilbert NEUHAUS, Bernard MARTY

**Abstention :** 10 - Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Claude GARRO, Christine COLLET, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Pierre MONTREUIL, Esther GIBAND pouvoir à Michel BOUCHERY.

**Absent :** 4 - André PINON, Sophie BERNARD, Nadège DEVILLE, Joël MONIER (art L2121-14)

6°) Compte administratif 2003 du service d'assainissement et compte de gestion

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES QUE MONSIEUR LE MAIRE AIT QUITTE L'ASSEMBLEE MUNICIPALE, ET APRES DELIBERATION**

**Adopte** le compte administratif 2003 qui s'établit en dépenses et en recettes comme suit :

Section investissement :

|                                |                |
|--------------------------------|----------------|
| • dépenses :                   | 1 793 941,70 € |
| • recettes :                   | 1 553 595,44 € |
| • déficit de l'exercice :      | 240 346,26 €   |
| • excédent antérieur reporté : | 209 853,37 €   |
| • déficit de clôture :         | 30 492,89 €    |

Section exploitation :

|                          |              |
|--------------------------|--------------|
| • dépenses :             | 115 868,81 € |
| • recettes :             | 294 795,07 € |
| • excédent de l'exercice | 178 926,26 € |
| • excédent de clôture :  | 178 926,26 € |

Excédent global de clôture : 148 433,37 €

### ADOpte A LA MAJORITE

**Pour :** 19 - Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danièle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Gilbert NEUHAUS, Bernard MARTY

**Abstention :** 10 - Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Claude GARRO, Christine COLLET, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Pierre MONTREUIL, Esther GIBAND pouvoir à Michel BOUCHERY.

**Absent :** 4 - André PINON, Sophie BERNARD, Nadège DEVILLE, Joël MONIER (art L2121-14)

7°) Droit d'ester et de défendre la Commune en justice : permis de construire MUNZUR

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES DELIBERATION**

**Autorise** Monsieur Le Maire à représenter la Commune en justice dans le cadre du contentieux l'opposant à Monsieur et Madame Sylvain ARNOULD contre l'arrêté n° L08 03 310 136 de permis de construire n°91 386 03 F 1038 accordé à la SARL MUNZUR en date

du 6 novembre 2003 portant sur la création d'un restaurant sis 6, place de la Mairie à MENNECY (dossier n°0305134-3),

A défendre la commune en première instance et le cas échéant en deuxième et dernière instance, soit le cas échéant, à interjeter appel et se pourvoir en cassation, A signer tous actes nécessaires à l'accomplissement de cette délégation et notamment faire appel à un avocat pour défendre la Commune en cette affaire.

### ADOpte A LA MAJORITE

**Pour :** 26 - Michel MARTIN, Joël MONIER, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danièle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Gilbert NEUHAUS, Bernard MARTY, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Pierre MONTREUIL, Esther GIBAND pouvoir à Michel BOUCHERY

**Abstention :** 4 - Claude GARRO, Christine COLLET, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE.

**Absent :** 3 - André PINON, Sophie BERNARD, Nadège DEVILLE

### IV - RESSOURCES HUMAINES

**Rapporteur : Daniel BAZOT**

8) Création de 3 postes d'agent administratif pour intégration de personnel en poste

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION**

**Décide** de procéder à la création de trois postes d'agent administratif à temps complet et

**Prend acte** que ces créations ne génèrent aucune dépense supplémentaire, mais répondent à l'obligation d'intégrer les agents dans la filière correspondant à leur fonction.

### ADOpte A LA MAJORITE

**Pour :** 28 - Michel MARTIN, Joël MONIER, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danièle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Gilbert NEUHAUS, Bernard MARTY, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Claude GARRO, Christine COLLET, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Pierre MONTREUIL, Esther GIBAND pouvoir à Michel BOUCHERY

**Abstention :** 2 - Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE.

**Absent :** 3 - André PINON, Sophie BERNARD, Nadège DEVILLE

9°) Indemnités forfaitaires complémentaires pour les élections

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION**

**Approuve** le versement des indemnités forfaitaires complémentaires pour les élections aux agents titulaires, stagiaires ou non titulaires qui accomplissent des travaux supplémentaires dans ce cadre et qui ne peuvent pas prétendre au versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

**Dit** que les crédits inhérents à ces dépenses seront inscrits au budget communal.

### ADOpte A L'UNANIMITE

**V - AFFAIRES SOCIALES**

**Rapporteur : Marie-Claude RASCOL**

10°) Convention entre le C.C.A.S. et la commune : loyer de la cuisine centrale

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION**

**Approuve** la convention de mise à disposition de la cuisine de la résidence Edouard Gauraz pour une cuisine centrale

**Autorise** le Maire à signer la convention relative aux modalités administratives et financières concernant cette mise à disposition de la cuisine de la résidence Edouard Gauraz,

**Dit** que la commune règlera trimestriellement sur son budget au Centre Communal d'Action Social un loyer mensuel de 762,25 € à compter de l'exercice 2004 soit 9 147 \_ (hors réactualisation éventuelle au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année).

### ADOpte A L'UNANIMITE

**VI - QUESTIONS DIVERSES**

• Questions écrites de Madame Jouda PRAT concernant : la rue Fort Loiseau, la création éventuelle d'une Z.A.C., le bois de la Verville, et la situation d'un professeur de harpe du conservatoire.

• Questions écrites de Agir pour Mennecy (Monsieur Claude GARRO et Madame Christine COLLET) concernant un stationnement gênant sur le parking devant le cimetière.

• Questions écrites de Monsieur BOUCHERY concernant principalement l'élaboration du P.L.U.

• Intervention orale de Monsieur MONTREUIL concernant les difficultés de stationnement en centre ville (zone bleue).

**L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire clôture la séance à 21H30.**

**Procès verbal affiché le :** 19 février 2004

Joël MONIER,  
Maire.

## NOS MEDAILLES A L'HONNEUR :



Soixante sept diplômes de médaillés du travail et du mérite agricole ont été remis le 6 décembre 2003 par le Maire et son équipe dans le salon d'honneur de la Mairie Centrale.

## MEDAILLES D'HONNEUR DU TRAVAIL

Promotion 6 décembre 2003

### Médaille d'Argent - récompensant 20 ans de services

Dominique BEAUFRERE, Christine BUTEAU, François CORDIER, Christine DUSERRE, Nelly FERRARI, Pierre FOURCADE, Pascal GESLIN, Régis GUIRADO, Olivier HORAIST, Patrice JOSEPH, Eric LARCADE, Jean-Marc LESCOUR, Johan NOWAK, Philippe PICHERY, Christelle POQUET, Gilbert RANDRIANARISOA, Martine RAVILY, Pascal RENAUD, Eric SOBALAK, Didier TRABAND, Caroline TUAL, Jean IMBAUD, Isabelle VERGER

### Médaille de Vermeil - récompensant 30 ans de services

Irène ABLIN, Zouhair BAHIR, Elisabeth BERTHOU, Didier BERTRAND, Martine BOIZARD, Michel BORDERE, Françoise BOUCHET, Maryline BOUDOT, Michel CAMBON, Robert DEVIF, Christiane KOZIOL, Daniel LHERBIER, Jacques COLLEAU, Patricia DUBOSSON, Jean IMBAUD, Jean-Paul LACASSAGNE, Michel LITNIANSKI, Jean-François MIKO, Hélène MANDON, Guy PERON, Gilles VALENTIN, Bernard VIALETTE.

### Médaille d'Or récompensant 35 ans de services

Christiane ALIX, Jackie BROMAT, Jacques BUFFIN, Michel CARRE, Daniel CHENE, Alain CLOCHE, Martine COULLEAU, David RAYMOND, Henri DUBOSSON, Yves GUASSON, Nicole HUE, Gilbert KOZIOL, Denis LE CLOIREC, Jimmy MARTIN, Michèle PEJOUX, Sylviane ROSE, Michel SAUVAGE.

### Médaille Grand Or récompensant 40 ans de services

Michel CARRE, Eliette GENDRON, Jean-Claude GOURDIN, Claude MICHOT, Colette ROGER, Michel VAUGARNY

## MEDAILLE D'HONNEUR AGRICOLE

Promotion 6 décembre 2003

**Médaille d'Argent – récompensant 20 ans de services : Didier PAJOT.**



## COURS DE DANSE à MENNECY

→ **ROCK'N ROLL & SALSA** ←



Danseurs-nés ou Rêves de Danseurs, vous avez tous votre place chez LES SIXTIES !

Que vous n'ayez jamais osé danser auparavant ou que vous soyez une/un habitué(e) des pistes de danse, quel que soit votre âge, nous aurons le plaisir de vous accueillir aux cours de danses à Mennechy.

Outre le Rock'n'Roll, vous pourrez apprendre le Madison et le Western Country !

Outre la Salsa, vous pourrez apprendre le Meringue et la Bachata !

Plusieurs niveaux sont à votre disposition avec des tarifs associatifs pour le plaisir de tous.

Des professeurs confirmés et motivés vous feront partager leur passion.

**Cours de Rock'N Roll = les lundis et mercredis soir**

**Cours de Salsa = les jeudis soir**

**Public = Adultes débutants, Moyens et Confirmés**

**Adresse des cours = selon discipline et niveau. Nous consulter.**

**1 COURS D'ESSAI GRATUIT !**

Renseignements au 06 81 39 24 98 ou par e-mail = [lessixties@aol.com](mailto:lessixties@aol.com)

Faites-vous plaisir, sollicitez votre famille et vos amis pour une activité commune très conviviale, pratiquée dans la bonne humeur.

**VENEZ NOMBREUX !**

Soirées dansantes et stages de danses proposés tout au long de l'année.

## CLUB D'ECHECS de MENNECY

Affiliation Fédération Française d'Echecs sous le N° M91047

Renseignements au : 01 64 99 62 29 ou 01 64 99 63 20

<http://lepionduroi.net>

Le 24 Septembre 2003, le club réouvrait ses portes.

Que de chemins parcourus : en 1997 nous étions cinq. Aujourd'hui nous sommes quarante-sept, dont seize enfants.

Laissez venir les enfants découvrir le "jeu d'échecs" sans les forcer. Tout particulièrement les novices. En effet, le jeu d'échecs est ingrat dans le sens qu'il faut accepter souvent une défaite. Afin d'évoluer vers une victoire. Mais ne dit-on pas **"perdre une bataille, n'est pas perdre la guerre"**

Alain et moi, bénévolement, nous leur faisons découvrir ce jeu ... Le programme du mercredi après-midi est le suivant : une heure de découvertes, une heure de parties rapides notées en tournoi interne. D'autre part, hebdomadairement il leur est remis un problème à résoudre chez eux (**n'hésitez pas à aider votre enfant, la complicité parentale nous est précieuse**).

Tous les ans, trois ou quatre "poussins de notre Club" se qualifient jusqu'en



sélection régionale en vue du "Championnat De France". D'autre part, Claire 7 ans, inscrite chez nous, licenciée et entraînée au "NAO

CHES CLUB" est une graine de championne ! Chloé est la meilleure féminine de notre département. Rémi, Lionel, Corentin, Roméo, Maëlys, Serge, Bastien, Victor et Rémy ne déméritent pas non plus. Laissons le temps, le travail fera son œuvre.

Chez les adultes, tout va bien. Thierry organise, Jean-Louis nous entraîne. Max LEULY a toujours autant de succès avec ses cours mensuels. Septembre dernier, une "mordue" nous a rejoint : elle avait découvert durant ses vacances 2003, le jeu d'échecs. Assidue, friande de conseils et de techniques, elle progresse à la vitesse grand "V" ...

Nos objectifs 2005, sont de mettre sur pieds, une ou deux équipes qui joueront en DIVISION CINQ.

Nous verrons.

## RELAXATION YOGA.NIDRA - SOPHROLOGIE

Découvrez la possibilité de vous **relaxer**, de vous **détendre** ou de vous **stimuler**, de **mieux récupérer** après l'effort physique ou intellectuel, de **mieux dormir** en pratiquant la relaxation ou d'autres méthodes de détente.

Apprendre à mieux respirer, augmenter votre concentration et vos potentialités par la prise de conscience du corps (schéma corporel).

Vous pouvez trouver votre méthode de détente à l'association SEMENTOR.

- > Relaxation, Yoga.Nidra, Sophrologie ;
- > Les cours collectifs ont lieu tous les lundis et mardis en soirée ;
- > Pour tous renseignements Tél. : 01.64.57.04.91

## UN CLUB QUI SE MET AU VERT

Enfin une section VTT permanente au club des ANDAINS à MENNECY.



Dirigée de main de maître par notre talentueux Georges BAILLEUX, cette section aura tout loisir pour vous faire découvrir les merveilleux sites de notre région et des environs en Ile de France.

Pour tous les amoureux du VTT, nous vous invitons à prendre contact avec le Président Michel MARTIN au 01.64.99.64.90, ou avec Georges BAILLEUX au 01.64.99.87.00.

Les rendez-vous ont lieu tous les dimanches matins à 8 h 30 l'hiver et à 8 h 00 dès l'arrivée des beaux jours.

Nous souhaitons à tous une bonne année pleine de découvertes.

L'Equipe d'Animation

## ASSEP et le Respect du Patrimoine

Dans le précédent numéro, nous avons donné des conseils concernant les fenêtres, parlons maintenant des toitures.

Pour respecter les règles architecturales du Vieux Mennechy, les toitures doivent être à deux pentes assez prononcées (45° et au-delà) et composées de tuiles (petit moule), plates en terre cuite disposées à raison de 65 à 77 tuiles au m<sup>2</sup>. Les toits à un seul versant sont soumis aux mêmes règles.

Les tuiles de récupération sont plus belles à cause de leurs légères différences de teinte. Ceci procure un beau chatoiement et de plus, celles-ci sont souvent moins chères que les tuiles neuves.

La bordure à l'égout doit dépasser la corniche. Les bordures de toiture sont plus belles à bandeaux ou à tuiles coupées et légèrement débordantes. Les gouttières sont préférables en zinc ou en cuivre. Le plastique, s'il est malheureusement utilisé, doit être peint.

Les cheminées doivent être larges et rectangulaires, en briques latérales ou en faïtage. Il convient d'éviter les boisseaux étroits carrés et en béton. Si des lucarnes sont refaites, copier les vieilles lucarnes en pignon ou à capucine qui donnent beaucoup de charme aux pièces en sous pente.

**La brochure donnant tous ces conseils peut être obtenue auprès de l'ASSEP - 65, boulevard Charles de Gaulle 91540 MENNECY.**

## TERRE DES ENFANTS

Association régie par la loi de 1901

65, boulevard Charles de Gaulle - 91540 Mennechy - [terredesenfants@wanadoo.fr](mailto:terredesenfants@wanadoo.fr)



Notre association finance au Guatemala un centre nutritionnel tenu par des religieuses espagnoles, où 160 enfants de la naissance à 16 ans viennent chaque jour prendre un repas complet. Pourquoi le Guatemala ? Parce que si l'on parle beaucoup de l'Afrique et d'autres pays, qui malheureusement vivent dans la misère, le Guatemala bat à peu près tous les records : 5 % de la population absorbe 68 % du revenu national, et cela n'existe dans aucun autre pays.

Pour récolter des fonds, il y a les dons de nos adhérents et les manifestations que nous organisons. En 2003, nous sommes allés dans les écoles de la Verville et des Myrtilles pour présenter notre association, vendre des cartes et des tipicos (petits objets artisanaux fabriqués au Guatemala). Les enseignants nous ont très bien accueillis, et les enfants très touchés par la misère qui règne dans ce pays. En novembre, nous avons participé aux "Journées de la Solidarité" à la salle paroissiale. Ce

week-end a été l'occasion d'accueillir de nouveaux adhérents et de vendre un grand nombre de tipicos, cela nous a permis d'envoyer une somme supplémentaire pour que les enfants aient des cadeaux à Noël.

Si vous êtes sensibles à notre action, rejoignez-nous en devenant adhérent. Pour cela, envoyez un chèque libellé à l'ordre de :

**Terre des Enfants** au 65, bd Charles De Gaulle 91540 Mennechy.

En début d'année, vous recevrez un reçu pour déduction fiscale (don déductible des impôts à hauteur de 66 %). Nos donateurs reçoivent régulièrement une lettre d'informations leur donnant des nouvelles du centre.

Pour plus de renseignements, vous pouvez nous joindre au 01 69 90 54 05 ou au 01 64 99 75 23 (de 10 h à 20 h), nous écrire à l'adresse ci-dessous, ou par email à [terredesenfants@wanadoo.fr](mailto:terredesenfants@wanadoo.fr), nous vous répondrons avec plaisir.

La Présidente, Geneviève Viguière.



## LION'S CLUB DE MENNECY VAL D'ESSONNE

En juin dernier, lors de la fête du Parc de Mennecy, le Lion's Club de Mennecy Val d'Essonne organisait sur son stand une vente de ballons au profit d'Enfants et Santé.

L'objectif de cette association est de contribuer à vaincre les cancers et leucémies de l'enfant et de l'adolescent.

Cette animation connut un vif succès. Chaque fin d'après-midi, plusieurs dizaines de ballons, porteurs d'espoirs, s'envolèrent pour la plus grande joie de tous.

Le ballon ayant parcouru la plus grande distance devait voir son propriétaire récompensé. A ce petit jeu de hasard, l'heureux élu fut un petit bonhomme de deux ans, Quentin TERRASSIN du Coudray-Montceaux.



L'étiquette accrochée à son ballon fut découverte à Saudoy (Marne), près de Cézanne, par Monsieur Eric Marcoult que nous remercions vivement pour son aide.

Récemment, le Lion's Club de Mennecy Val d'Essonne a accueilli la famille Terrassin, autour du pot de l'amitié, pour une remise officielle de la récompense au vainqueur. Les regards surpris et émerveillés de Quentin et sa sœur Lucie découvrant un énorme ours en peluche bien plus grand qu'eux, ont été pour les organisateurs la plus belle des récompenses.

## ASSOCIATION DES ARTISTES DE NOTRE REGION

### Programme 2004

**42<sup>e</sup> Salon : du samedi 20 mars au dimanche 28 mars 2004**

**Invités d'honneur :**

- Claude FAUCHERE, peintre ;
- Daniel CHASSIN, sculpteur ;
- Vernissage le samedi 20 mars à 18h00 ;

Le salon sera ouvert tous les jours en semaine de 15h00 à 18h00 et le week-end de 14h00 à 19h00.

**2<sup>e</sup> Salon du Petit Format : samedi 6 et dimanche 7 novembre 2004**

Vu le succès de cette initiative en novembre 2003, nous vous proposons de renouveler cette manifestation pour le plaisir de tous.

Le salon est accessible à tous les artistes peintres et sculpteurs. Pour tous renseignements tél. : 01.64.57.20.45

## Renaissance et Culture "Mennecy et Environs"

L'Association Renaissance et Culture propose des cours de remise à niveau en français et en mathématiques à des personnes adultes.

Elle propose également des cours de français aux étrangers.

Les cours sont donnés par des enseignants bénévoles et sont gratuits.

Toute personne disposant d'un peu de temps pour prendre en charge un ou plusieurs élèves serait bienvenue.

Nous ne pouvons pas toujours répondre à toutes les demandes. Renseignements : Tél. 01.64.99.93.10

# vie sociale... vie sociale... vie sociale... vie sociale...

## COMMUNIQUE DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'ESSONNE (C.A.F.)

*La nouvelle Prestation D'Accueil du Jeune Enfant (PAJE)*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) réunit, en une allocation unique les cinq prestations en matière de petite enfance.

Les nouvelles mesures concernent toutes les familles dont l'enfant est né ou adopté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 (ainsi que les enfants prématurés nés en 2003 dont la naissance était prévue en 2004).

Les familles qui bénéficient de l'Allocation pour jeune enfant (Apje), l'Allocation d'adoption (Aad), l'Allocation parentale d'éducation (Ape), l'Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (Afeama) et l'Allocation de garde d'enfant à

domicile (Aged), pour un (des) enfant(s) né(s) avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004, continueront à les percevoir.

Toutefois, si une nouvelle naissance ou une adoption est intervenue à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004, les familles entreront alors dans le nouveau dispositif Paje pour chaque enfant.

Cette prestation comprend :

- **une prime à la naissance ou à l'adoption** attribuée sous condition de ressources, versée lors du 7<sup>e</sup> mois de grossesse pour chaque enfant à naître. Elle permet de faire face aux dépenses liées à la naissance.
- **une allocation de base** versée sous condition de ressources :

- du mois de la naissance de l'enfant jusqu'au mois précédent ses trois ans
- en cas d'adoption, dès l'arrivée au foyer et pendant trois ans, dans la limite des 20 ans de l'enfant. Une allocation est versée par famille, sauf en cas de naissances multiples.

- **le complément de libre choix d'activité**, attribué lorsque le parent n'exerce plus d'activité professionnelle ou travaille à temps partiel pour s'occuper d'un enfant de moins de 3 ans.

- **le complément de libre choix du mode de garde**, attribué pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée ou d'une garde à domicile.

Dès lors que la grossesse est déclarée, la famille n'a aucune démarche à effectuer pour bénéficier de la prime à la naissance et de l'allocation de base. En cas d'adoption, il faut contacter la Caf.

Dès lors que la grossesse est déclarée, la famille n'a aucune démarche à effectuer pour bénéficier de la prime à la naissance et de l'allocation de base. En cas d'adoption, il faut contacter la Caf au 0 820 25 91 10. Vous pouvez trouver tous les renseignements relatifs à cette prestation sur le 36-15 Caf, le [www.caf.fr](http://www.caf.fr) ou sur un numéro spécial 0 820 25 25 25 (0,118 euro la minute).

## CNAM-ESSONNE Evry-Saclay - Massy-Etampes COMMUNICATION DU CENTRE CNAM-ESSONNE

La CNAM-Essonnes, établissement public d'enseignement supérieur, propose notamment des cours d'anglais, de ressources humaines et de communication à destination des salariés et demandeurs d'emploi.

Ces enseignements auront lieu en soirée ou le samedi matin à MASSY ou à EVRY, de février à juin 2004.

Pour tout renseignement  
contacter le 01.60.79.87.70  
ou 01.69.08.35.30

## La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse

du régime général de la Sécurité Sociale  
**Informe : A compter du 1<sup>er</sup> mars 2004**

- > Fermeture définitive du Point d'Accueil retraite de la Ferté Alais
- > Ouverture d'un Point d'Accueil retraite à Ballancourt

Un conseiller retraite assurera une permanence,

**tous les mercredis, jeudis, vendredis  
8 h 30 - 12 h 00 et 13 h 30 - 17 h 00**

Mairie Annexe - 3, rue de Chevannes

**Attention :** nos points d'Accueil Retraite ferment le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois à 12 h 00

Pour des informations générales sur la retraite : Tél. : 01.40.37.37.37

Un service minitel 3615 RETRAITEL  
[www.Retraite.cnnav.fr](http://www.Retraite.cnnav.fr)

vie pratique • vie pratique • vie pratique • vie pratique • vie pratique

CALENDRIER DES PERMANENCES DU CENTRE D'INFORMATION  
DES HUISSIERS DE JUSTICE (C.I.H.J.)

## CALENDRIER DES CONSULTATIONS GRATUITES

Immeuble "le Mazière" - 6<sup>e</sup> étage

Rue René Cassin - 91033 EVRY CEDEX - Tél. : 01.69.36.36.37

le jeudi matin de 9h30 à 11h30 sur rendez-vous

|            |            |            |            |
|------------|------------|------------|------------|
| 08/01/2004 | 25/03/2004 | 03/06/2004 | 14/10/2004 |
| 15/01/2004 | 01/04/2004 | 17/06/2004 | 04/11/2004 |
| 29/01/2004 | 08/04/2004 | 24/06/2004 | 18/11/2004 |
| 05/02/2004 | 15/04/2004 | 16/09/2004 | 25/11/2004 |
| 12/02/2004 | 06/05/2004 | 23/09/2004 | 02/12/2004 |
| 04/03/2004 | 13/05/2004 | 30/09/2004 | 09/12/2004 |
| 11/03/2004 | 27/05/2004 | 07/10/2004 | 16/12/2004 |

Ces dates sont susceptibles d'être modifiées.

Les permanences sont indiquées toutes les semaines sur le répondeur de la Chambre Départementale.



## LOISIRS AGENDA

### Principaux événements culturels

Pour tous renseignements, contacter le Service Culturel au 01.69.90.04.92

|          |          |  |                              |
|----------|----------|--|------------------------------|
| Vendredi | 19 mars  | "Tentations Parisiennes"                       | 14 h 00 - 20 h 30<br>Cabaret |
| Samedi   | 27 mars  | "Les Goubéens<br>Ils nous ont relâché c'matin" | 20 h 30<br>Humour            |
| Vendredi | 2 avril  | Serge LAMA                                     | 20 h 30<br>Concert           |
| Vendredi | 30 avril | Concert Reggae                                 | 21 h 00<br>Concert           |
| Samedi   | 15 mai   | Concert (spectacle non défini)                 | 20 h 30<br>Concert           |
| Vendredi | 21 mai   | Fest-Noz                                       | 21 h 00<br>Danse             |

### Bibliothèque

Pour tous renseignements, contacter la Bibliothèque au 01.64.57.31.54

|          |         |  |                           |
|----------|---------|--|---------------------------|
| Mercredi | 7 avril | Temps des Histoires<br>Tous les 1 <sup>er</sup> mercredis du mois<br>de 3 à 10 ans - Inscription gratuite        | 10 h 30<br>Salle Marianne |
| Mercredi | 5 mai   | Spectacle Petite Enfance<br>"Orchidée" par Coconut<br>Pour les enfants de 2 à 5 ans<br>Entrée avec participation | 10 h 00<br>Salle Marianne |
| Mercredi | 5 mai   | Temps des Histoires  | 10 h 30<br>Salle Marianne |
| Mercredi | 26 mai  | Atelier écriture<br>du CE2 à la Terminale<br>Entrée avec participation   | 14 h 00<br>Salle Marianne |
| Jeudi    | 27 mai  | Club des Lecteurs  | 9 h 30<br>Salle Marianne  |
| Mercredi | 2 juin  | Temps des Histoires  | 10 h 30<br>Salle Marianne |

### Manifestations Sportives

Pour tous renseignements, contacter le Service des Sports au 01.64.57.20.98

|          |                     |  |  |
|----------|---------------------|--|--|
| Dimanche | 28 mars             | Finale du tournoi de Tennis<br>de la Kids' Cup |  |
| Dimanche | 4 avril             |  | 9 h 00 à 13 h 00                                   |
| Dimanche | 2 mai               | Matinées ROLLER pour tous                      | déviation RD 153                                   |
| Dimanche | 6 juin              |  |  |
| Dimanche | 4 juillet           |  |  |
| Dimanche | 4 avril             | G.R. Coupe Poussine                            | 8 h 00 à 13 h 00                                   |
| Samedi   | 10 avril            |  |  |
| Dimanche | 11 avril            | Tournoi Trimestriel de Hand-Ball               |  |
| Lundi    | 12 avril            |  |  |
| Dimanche | 11 avril            | Poussins/Benjamins                             |  |
| Lundi    | 12 avril            | Tournoi de Pâques de Football                  |  |
| Samedi   | 1 <sup>er</sup> mai | Tournoi de Football des familles               |  |
| Dimanche | 2 mai               | Concours de Pétanque                           | Parc de Villeroy                                   |
| Samedi   | 15 mai              | Tournoi de Basket des Ecoles                   | 8 h 30 à 13 h 00<br>Gymnase<br>du Parc de Villeroy |
| Samedi   | 12 juin             | 50 ans de la Pétanque                          |  |

### Festivités

|                 |  |  |
|-----------------|--|--|
| 19 au 21 mars   | Cérémonie Officielle<br>du Jumelage Mennecey-Occhiobello   | Espace Culturel<br>Jean-Jacques Robert |
| Samedi 20 mars  | Concert "La Musique de l'Air"                              | 20 h 30                                |
| Dimanche 16 mai | Braderie de Printemps<br>Marché aux Fleurs                 | Centre Ville                           |
| 27 et 31 mai    | Cérémonie Officielle<br>du Jumelage Mennecey-Countesthorpe |  |
| Dimanche 6 juin | Fête du Parc   | Parc de Villeroy                       |

## Zoom arrière sur les dernières animations de l'année 2003

### Les 5, 6 et 7 décembre : Marché de Noël



C'est dans le cadre bucolique du Parc de Villeroy, agrémenté pour la première fois de coquets chalets de bois, qu'a pris place le Marché de Noël 2003.

Le vendredi 7 décembre, Joël Monier, Maire de Mennecey inaugurerait les réjouissances sous l'œil attentif et amusé du Père Noël. Pendant trois jours, les menneçois ont ainsi pu découvrir force produits de terroirs et objets artisanaux.

Cette formule novatrice a connu un réel succès auprès des visiteurs venus en grand nombre découvrir un florilège d' "idées cadeaux".

### Les 5 et 6 décembre : Téléthon

Le Téléthon 2003, organisé cette année les 5 et 6 décembre 2003, a été décliné en une multitude d'actions menées tout azimut : vente de produits par le Club Rencontre, démonstrations sportives, matchs de basket et de tennis, cross des écoles, cartes de Noël au Centre de Loisirs, "parties crêpes" dans les MJ, repas et soirée dansante au Gymnase, et tombola.



Les recettes récoltées dont le montant s'élève à **7190 euros**, et la fréquentation exceptionnelle de la soirée dansante (**250 personnes**) témoignent une fois de plus d'une mobilisation sans précédent qui a rassemblé, autour du Service des Sports et du Service Restauration pas moins de 6 partenaires.

Force est de constater que la générosité des menneçois s'est exprimée une fois encore avec toute son intensité.

### Le 14 décembre : Solidarité Alimentaire



La fin de l'année 2003 a été placée, plus que jamais, sous le signe de la solidarité envers les plus démunis. Ainsi, le dimanche 14 décembre, la générosité des menneçois a-t-elle pu largement s'exprimer. Grâce au concours des Restaurants du Cœur, et du Secours Catholique, et au soutien actif du Maire, de nombreux donateurs se sont succédés tout au long de la journée pour déposer leur contribution en mairie centrale. Plus de **500 kilogrammes** de produits alimentaires de toute sorte ont ainsi été collectés.

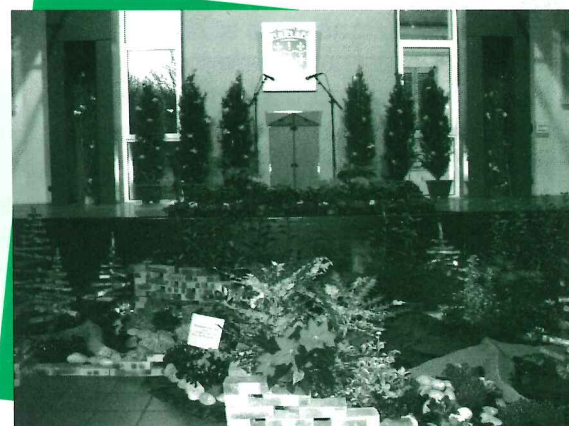
Saluons également l'effort sans précédent du Rotary Club qui s'est distingué en apportant près de **600 kilogrammes** de produits supplémentaires issus de sa propre collecte augmentant d'autant la quantité de denrées obtenue.

### Prochainement • Prochainement • Prochainement

#### Braderie de Printemps - Marché aux Fleurs :

Le dimanche 16 Mai, comme chaque année, la traditionnelle Braderie de Printemps - Marché aux Fleurs, ouvrira ses portes place de la Mairie.

Pour tout renseignement, contactez le service Communication-Animation au 01 64 57 07 84.



## 2004 : une année nouvelle placée sous le signe de l'ouverture et des grands projets

### Vœux du Maire 2004

C'est dans une ambiance conviviale, animée par les élèves de l'Ecole de Musique, et dans un décor floral réalisé par les agents du Service Voirie que Joël Monier, Maire de Mennecey, entouré de membres du Conseil Municipal, a exprimé ses vœux à la population, le 16 janvier 2004.

L'occasion a été donnée, ainsi, au Maire de passer en revue l'actualité de l'année 2003, tout en abordant des projets chers aux menneçois. Habitants de Mennecey, nouveaux arrivants, élus de la commune et de la communauté de communes, soit plus de 400 personnes se sont retrouvées en fin de soirée autour d'un cocktail organisé en leur honneur.

